


REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 11/12/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 11/12/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 11/12/2023 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_499-DE
		7.1.2 Délibérations afférentes aux actes budgétaires

DEPARTEMENT  
DU GERS  
\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie COUDERC  
M. Loïc DÉSANGLES  
Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. Marc DUGROS  
M. André GALOIX  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE  
Mme Patricia MARROCQ  
M. François-Xavier ROUX

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA  
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER  
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Frank GOBBATO**

**Objet : Budget Communal et Assainissement – Proposition de Délibération ouverture de crédit d'Investissement exercice 2024 – alinéa 3 article L1612-1 du CGCT**

**RAPPORTEUR :** Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04\_499-DE

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres (choix initial du vote du budget au sein de la commune) du budget 2023.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée pour 2024 à hauteur de 25% des crédits investissements votés (budget primitif et décisions modificatives) au titre de l'exercice 2023.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la commune dans la mesure où elles devront être reprises à minima au budget primitif 2024.

BUDGET	Chapitre Budgétaire	Désignation Chapitre	Montant réel inscrit au BP (DM incluses)	Montant autorisé (max 25%)
Communal	20	Immobilisations Incorporelles	87 131,00 €	21 700,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	8 500,00 €	2 125,00 €
	21	Immobilisations Corporelles	2 127 018,00 €	531 750,00 €
	23	Immobilisations en Cours	40 000,00 €	10 000,00 €
	4541	TRVX exécutés d'office	50 000,00 €	12 500,00 €
Assainissement	21	Immobilisations Corporelles	386 989,00 €	96 747,00 €

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement à hauteur de 578 075 € pour la commune et 96 747 € pour l'assainissement dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Frank GOBBATO

Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 11 DEC. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023